DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE JULES FERRY LES 2 ET 3 FEVRIER 2015 DURANT LA SEMAINE DES METIERS ET DE L'EMPLOI QUI SE DEROULERA A L'ESPACE NICOLAS COPERNIC

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que dans le cadre du plan Vigipirate, il y a lieu de prendre des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la « Semaine des Métiers et de l'Emploi » les 2 et 3 février 2015 à l'Espace Nicolas Copernic, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate,

- Le stationnement sera interdit place Jules Ferry, le long de ce bâtiment.

Article 2 : Cette interdiction sera signalée par des panneaux et, s'il y a lieu, matérialisées par des barrières.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 21 janvier 2015

Le Maire,

David VALENCE